

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
19 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 19 juin 2025 à 19 heures 17, Le Conseil Municipal de la Commune de Villers-en-Arthies, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 juin deux mille vingt-cinq s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-François RENARD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/06/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents en début de séance : 11

Nombre de votants : 14

Étaient présents :

Monsieur RENARD Jean-François Maire, Madame BINAY Catherine 1^{ère} Adjointe, Madame LEVEL 2^{ème} Adjointe, Monsieur DUDOUIT Dominique 3^{ème} Adjoint, , Monsieur HAMANN Laurent, Madame DESFONTAINES Florence ; Monsieur LANDRE Jacques ; Monsieur BRETON Romain ; Monsieur HARANGER Benoit. Monsieur VANDEPUTTE Pierre ; Madame VANDEPUTTE Élisabeth ; Monsieur Alexandre ROGER de VILLERS ; Monsieur Stéphane PÉPIN.

Était absent :

Monsieur Laurent HAMANN. Monsieur Pierre VANDEPUTTE, Monsieur GAUDENS Mickaël

Nombre de conseillers municipaux représentés :

Monsieur Laurent HAMANN donnant pouvoir à Madame Catherine BINAY ; Monsieur Pierre VANDEPUTTE donnant pouvoir à Monsieur Romain BRETON ; Monsieur Mickaël GAUDENS donnant pouvoir à Stéphane PÉPIN

Formant la majorité des membres en exercice

Date de convocation, de son affichage qui en a été faite au registre des délibérations le : 12/06/2025

Date d'affichage par extrait du procès-verbal de la séance le : 12 juin 2025

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Romain BRETON

Ordre du jour

1-Approbation du PV du 14 avril 2025

2-Point sur les travaux de l'été

Questions et informations diverses

01-Approbation du P.V du 14/04/2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2025.

Décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

02-Point sur les travaux de l'été

Rue du château – voirie création de 7 place de parking

Cimetière

Demande de devis pour l'ossuaire, préparer des emplacements avec caveaux et entretien + tombe que l'on souhaite garder.

Contentieux Mme DESFRESNES

Passage d'un géomètre pour borner route et bord de terrain lui appartenant.

Eau et assainissement

Prise de compétence votée au Conseil Communautaire : 24 sur 26 communes qui ne veulent pas transmettre leur compétence à la CCVVVS.

Une réunion publique sera programmée pour administrés qui ne sont toujours pas aux normes.

Projet arrêté circulation sur la commune à 30 kms.

Une étude est en cours pour la mise en place d'un arrêté réglementant la circulation à 30 kms dans le centre du village.

Ecole

Le maire remercie les élus présents à la kermesse de l'école.

Ecole sous surveillance en vue du nombre d'enfants prévus pour la prochaine rentrée scolaire.

Vidéo protection

La vidéo protection est prévue courant 2026 sur la commune de Villers-en-Arthies.

1° Fermeture des urgences de nuit à l'hôpital de Magny-en-Vexin

Monsieur le maire informe les membres du Conseil de la menace de fermeture des urgences de nuit à l'hôpital de Magny-en-Vexin. Il appelle les membres du Conseil à prendre une motion pour soutenir cette cause. Il rappelle également qu'une manifestation est prévue le jeudi 26 juin 2025 à 18h00 devant l'hôpital.

Motion pour le maintien du service d'urgences de nuit de l'hôpital de Magny-en-Vexin

Le Conseil municipal de la commune de Villers-en-Arthies réuni en séance ordinaire le 19 juin 2025 au lieu habituel de ses séances du Conseil Municipal.

Prenant en considération l'annonce de la Direction de l'hôpital NOVO de fermeture du service des urgences de nuit de l'hôpital de MAGNY en VEXIN le 1er janvier 2026,

et considérant que :

- Le service des urgences de l'hôpital de MAGNY en VEXIN est quotidiennement fréquenté par des patients en demande de soins, venus, non seulement des communes du territoire de la Communauté de communes mais également des départements limitrophes,
- La présence d'un médecin urgentiste est nécessaire la nuit,
- Une telle décision aurait pour conséquences d'engorger le service des urgences de l'hôpital de Pontoise déjà saturé et de rallonger les distances pour les services du SMUR et des pompiers,
- L'absence d'un service des urgences à l'hôpital de MAGNY en VEXIN dérogerait à la règle de proximité d'un tel service qui doit être situé à moins de 30 minutes de tout patient,
- La disparition de ce service mettrait en danger le service public hospitalier en milieu rural et ne respecterait pas l'égalité d'accès à des soins de qualité,

Émet, à l'unanimité, le vœu d'abandon immédiat du projet de cessation des activités d'urgences de nuit de l'hôpital de MAGNY en VEXIN et exige son maintien pour la pérennité du droit à l'accès aux soins et à la santé pour tous.

Fin de séance 20h40

Le Maire,
Jean-François RENARD

Le secrétaire de Séance,
Romain BRETON